



**Organe subsidiaire de conseil scientifique  
et technologique**

**Quarante-neuvième session**

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point 9 a) de l'ordre du jour

**Impact des mesures de riposte mises en œuvre**

**Forum amélioré et programme de travail**

**Organe subsidiaire de mise en œuvre  
Quarante-neuvième session**

Katowice, 2-8 décembre 2018

Point 17 a) de l'ordre du jour

**Impact des mesures de riposte mises en œuvre**

**Forum amélioré et programme de travail**

## **Forum amélioré et programme de travail**

### **Projet de conclusions présenté par les Présidents**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont tenu la sixième réunion du forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
2. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec intérêt le rapport<sup>1</sup> établi par le secrétariat sur l'atelier organisé les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2018 à Bonn, qui était consacré à l'utilisation d'outils de modélisation économique en rapport avec les domaines couverts par le programme de travail du forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
3. Le SBSTA et le SBI ont pris note des divers points de vue exprimés par les Parties et une organisation ayant le statut d'observateur dans leurs communications<sup>2</sup> sur les travaux du forum amélioré, notamment ses modalités de fonctionnement, compte tenu de la portée convenue de l'examen des travaux du forum amélioré<sup>3</sup>.
4. Le SBSTA et le SBI ont étudié le rapport de synthèse<sup>4</sup> sur les travaux du forum amélioré établi par le secrétariat sur la base des communications mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus et ont pris note des débats menés lors de l'examen d'une journée des travaux de l'instance améliorée.
5. Le SBSTA et le SBI ont pris note de l'éventail des vues exprimées lors de l'examen des travaux du forum amélioré et ont recommandé qu'elles soient prises en compte au moment de définir les fonctions, le programme de travail et les modalités de fonctionnement du forum qui devrait concourir à l'application de l'Accord de Paris :
  - a) Continuer de recourir aux modalités consistant à inviter les Parties et les entités non parties à faire part de leurs observations, à établir des rapports de synthèse et des documents techniques et à organiser des ateliers, notamment régionaux ;

<sup>1</sup> FCCC/SB/2018/INF.3.

<sup>2</sup> À consulter à l'adresse <http://www4.unfccc.int/sites/submissionportal/Pages/Home.aspx>.

<sup>3</sup> Voir les documents FCCC/SBI/2018/9, par. 110 et annexe II, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 73 et annexe II.

<sup>4</sup> FCCC/SB/2018/INF.4.



- b) Collaborer avec des experts externes, des organisations internationales et le secteur privé et établir un dialogue avec les groupes vulnérables et les peuples autochtones ;
- c) Entreprendre des travaux techniques portant sur différents secteurs, notamment les transports, l'énergie, l'agriculture et le tourisme ;
- d) Évaluer et analyser l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;
- e) Prendre en considération les incidences des mesures de riposte mises en œuvre sur le développement économique en ce qui concerne le commerce international, l'emploi, une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité, ainsi que la diversification et la transformation économiques ;
- f) Établir une structure de gouvernance permanente par l'intermédiaire d'un groupe d'experts techniques ;
- g) Définir un programme de travail ciblé et efficace comprenant les deux domaines identifiés au paragraphe 5 de la décision 11/CP. 21, à savoir : la diversification et la transformation économiques ; et une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité ;
- h) Veiller à ce que le forum accueille et inclue toutes les Parties, encourage la participation de tous et soit donc organisé à l'occasion des sessions des organes subsidiaires.

6. Le SBSTA et le SBI ont achevé l'examen des travaux du forum amélioré. Ils ont recommandé un projet de conclusions sur la question pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-quatrième session (pour le texte du projet de conclusions, voir le document FCCC/SB/2018/L.9/Add.1).

---